

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 63

Séance ordinaire du 27 février 2025

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 19	Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 21 février 2025	

N° 7

Le projet d'établissement du SDIS 63

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 27 février à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BESSEYRE, Mme BONY, Mme BETHUNE, M. CHAMBON, M. CUZIN, M. DA SILVA, M. DAUDUIT, M. DERRÉ, Mme DURON, M. GAUMET, M. GUILLAUME, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PERRET, Mme RAINEAU, M. SOUCHAL, M. VEYSSIERE.

Membres ayant voix consultative

- **Suppléant** : Mme GUILLOT
- **Le directeur départemental** : Contrôleur général GLASIAN.
- **Les sapeurs-pompiers élus** : Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant-chef BERARD, Commandant IZARD, Adjudant-chef CHELOUCHE.
- **Le représentant des fonctionnaires territoriaux élus de la CATSIS** : M. TRICHARD et Mme MERCIER.
- **Le référent sûreté et sécurité** : Lieutenant-colonel THOMAS.
- **Le référent mixité et lutte contre les discriminations** : Lieutenant-colonel CROUSEAUD.
- **Le médecin chef** : Médecin de classe exceptionnelle TAILLANDIER.

Membres de droit

- Mme PIRON, Directrice de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. CHESY, Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BOYER, Mme BRUN, M. DESFORGES, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, Mme PRUNIER, M. VALLÉE.
Suppléants : Mme BERNARD, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, Mme GUILLOT, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PERRODIN, M. PETEL, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Les sapeurs-pompiers élus** : Adjudante-chef BOURDIN, Adjudant-chef VIDAL.
- **Le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers** : Commandant BARILI.

Le projet d'établissement est un document central structurant, définissant les ambitions, objectifs et moyens de mise en œuvre d'une structure. Il accompagne une stratégie d'adaptation, de motivation et d'évaluation. De nombreux SDIS ont, d'ores et déjà, établi leur projet d'établissement pour une période initiale de 5 ans.

Notre projet d'établissement aspire à :

- Définir et porter des valeurs communes ;
- Créer un sentiment d'appartenance et de bien-vivre ensemble ;
- Donner du sens à l'action collective ;
- Construire des objectifs communs et les partager.

Aujourd'hui, le SDIS 63 nourrit de grandes ambitions permettant la modernisation de son organisation et de ses infrastructures. Le projet d'établissement favorisera l'amélioration du pilotage de la structure en permettant chaque année d'établir une priorisation des projets structurants et de s'organiser pour leur mise en œuvre. Ces projets seront connus et partagés par tous.

Le projet d'établissement définit la trajectoire d'évolution pour les 5 années à venir. L'année 2025 sera consacrée à sa réalisation et sa rédaction. Il s'agit d'un projet qui se veut dynamique et participatif. Chaque agent de la structure sera invité à y participer.

Les objectifs stratégiques qui seront déployés ont été identifiés :

- Pilier 1 Notre priorité : assurer une réponse opérationnelle de qualité
- Pilier 2 Notre volonté : pérenniser le modèle de sécurité civile fondé sur l'engagement citoyen
- Pilier 3 Notre engagement : adapter notre organisation à son environnement
- Pilier 4 Notre force : placer l'humain au cœur du projet autour de valeurs partagées

La gestion du projet d'établissement se déroulera sur l'année 2025. La mise en œuvre du projet d'établissement est prévue sur la période 2026- 2030.

Afin de suivre le projet, un comité de pilotage composé des membres du CODIR sera créé. Il aura pour missions de suivre l'évolution de la gestion de projet et d'arbitrer les propositions. Un comité de suivi composé du DDASIS, du chef du GPP et de la pilote du projet aura pour missions d'établir des points d'étape avec les groupes de travail et de coordonner les groupes de travail et le comité de pilotage.

Le lancement officiel du projet d'établissement aura lieu lors du séminaire des cadres et lors du séminaire des chefs de centre. Le lancement de la démarche sera accompagné par une campagne de communication auprès de l'ensemble des agents de la structure.

DÉCISION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **de prendre acte de ses informations et d'autoriser le lancement de la démarche pour la rédaction du projet d'établissement 2026-2030.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Clermont-Ferrand, le 27 FEV. 2025

Le président
du Conseil d'administration du SDIS 63,


Jean-Paul CUZIN

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20250227-25_11229-DE
Date de télétransmission : 28/02/2025
Date de réception préfecture : 28/02/2025